



Quel impact DPE gaz sur les loyers

Par Euskadi64

Bonjour,

Le DPE "énergie" de mon logement a été classé E, ce qui permet l'augmentation annuelle de mon loyer.

Or je viens de m'apercevoir que le DPE "Gaz à effet de serre" est classé F.

Est-ce que mon propriétaire doit tenir compte de ce diagnostic GES ou le DPE énergie est la seule référence.

Merci beaucoup pour vos explications.

Cordialement

Par Henriri

Hello !

Le volet GES est une composante du DPE. C'est le DPE qui conditionne éventuellement la location d'un logement.

A+

Par yapasdequoi

Il y a bien 2 lettres pour noter un logement. L'un concerne la performance énergétique, l'autre concerne l'émission de gaz à effet de serre.

C'est la performance énergétique qui si notée F ou G interdit la révision du loyer selon l'article 17-1 de la loi n°89-462.

NB : Et ceci uniquement à compter du renouvellement postérieur au 22 août 2022.

Par Euskadi64

Merci beaucoup pour vos réponses.

Bonne fin de semaine.